

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 / 4

1 – IDENTIFICATION

1.1 Désignations commerciales	ACTIVOS PAL
1.2 Fournisseur	S.A. L.A.R.C. – Z.I. de Quillihuec – 29500 ERGUE – GABERIC Tél : 02.98.59.57.57. – Fax : 02.98.59.55.47.
1.3 Types d'utilisation	Insecticide prêt à l'emploi.
1.4 Autres données	

2 – NATURE CHIMIQUE DU PRODUIT

2.1 Composants ou impuretés apportant un danger	100 g/l de Dichlorvos (2,2-dichlorovinyl11 diméthylphosphate), Solvants pétroliers aromatiques, Solvants pétroliers alifatiques.
2.2 Autres données	

3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Consignes générales

Les organo-phosphoriques sont des esters et des amides de l'acide phosphorique ; introduits dans le corps de l'animal, ils inhibent l'acétylcholinestérase. Les symptômes de l'intoxication aiguë sont les mêmes pour tous les insecticides organo-phosphoriques. Ce sont ceux auxquels on peut s'attendre quand il existe un excès persistant d'acétylcholine au niveau des terminaisons nerveuses, où cette substance intervient normalement de manière très fugace comme agent de transmission. Un myosis très net est fonction de l'intensité de l'intoxication. La salivation, les douleurs abdominales les vomissements et la diarrhée résultent d'une action excessive du parasymphatique sur l'appareil digestif ; des sécrétions et des spasmes, bronchiques reflètent l'action du parasymphatique sur le système bronchique. Des fibrillations, des contractions irrégulières et une asthénie des muscles striés indiquent un excès d'acétylcholine au niveau des terminaisons nerveuses des muscles. La mort survient par arrêt de la respiration. Le meilleur traitement des intoxications par les esters phosphoriques consiste en l'injection intramusculaire toutes les deux heures, et même plus fréquemment si le cas est grave, de deux ml de sulfate d'atropine, jusqu'à ce que les signes d'atropinisation apparaissent ; le meilleur critère est la dilatation pupillaire. Les intoxiqués présentent vis-à-vis de l'atropine

une tolérance considérablement accrue, en sorte que le risque de surdosage est minime. On a été amené à pratiquer jusqu'à 7 injections de 2 mg en 15 minutes. Au moment où la dilatation pupillaire devient quasi-complète, c'est-à-dire au moment où les symptômes de stimulation anormale du parasymphatique ont disparu, la dose sera réduite, mais l'administration devra continuer aussi longtemps que se manifesteront les symptômes digestifs, pulmonaires et musculaires. L'atropine ne sera pas administrée préventivement en cas de contact suspect, à moins que le patient ne puisse être observé pendant 24 heures, car l'alcaloïde peut retarder l'apparition des symptômes de l'empoisonnement. Pour combattre les contractions musculaires, on pourra recourir à la chlorpomazine (injections intramusculaires de 25 à 50 mg jusqu'à la dose journalière de 100 à 200 mg).

4.2 Inhalation

4.3 Ingestion

Avertir d'urgence un médecin. Ce produit contient des hydrocarbures aromatiques. En cas de vomissements, il existe un risque sérieux de pneumonie aspiratoire. Eviter l'emploi de morphine ou d'opiacés. Dans les cas graves, l'administration d'oxygène est vivement conseillée : si la respiration s'arrête, la respiration artificielle avec intubation trachéale éventuelle doit être réalisée. En cas de convulsions graves, une narcose de courte durée avec barbituriques intraveineux peut être utile. Il sera hautement désirable que le médecin possède dans sa trousse les médicaments suivants pour amorcer le traitement de deux personnes intoxiquées par les esters phosphoriques : 6 ampoules de sulfate d'atropine à 1 mg et 3 paquets de 50 g de charbon absorbant.

4.4 Contact avec les yeux

Se laver immédiatement et abondamment les yeux, à l'eau, pendant au moins 15 mn.

4.5 Contact avec la peau

Enlever les vêtements et laver abondamment la peau à l'eau et au savon, en cas de contact cutané.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

CO₂, poudre sèche, mousse, sable ou terre.

5.2 Moyens d'extinction à proscrire

Jet d'eau.

5.3 Risques particuliers

5.4 Mesures particulières de protection

Conserver au frais.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- | | |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6.1 Précautions individuelles | Porter les protections individuelles appropriées (gants, masque ...) |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement | Eviter l'étalement du produit et l'écoulement à l'égout ou en milieu naturel. Récupérer le produit |
| 6.3 Méthodes de nettoyage | En cas de fuite, absorber le produit avec du sable ou de la sciure. |

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7.1 Manipulation | Pendant le travail, porter un vêtement de protection approprié, des gants et se protéger les yeux et le visage.
Pendant les nébulisations porter un appareil respiratoire approprié. Après contact avec la peau, la laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. |
| 7.2 Stockage | Conserver au sec et au frais, écarté de toute source de chaleur, sous clef et hors de portée des enfants. Bidons métalliques 25 L approuvés UN. |

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Précautions
- 8.2. Mesures de protection individuelle

9. PROPRIETES PHYSIQUES

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| 9.1 Aspect | Liquide. |
| 9.2 Températures caractéristiques | Point éclair : 58°C. |
| 9.3 Solubilité | Insoluble dans l'eau. |
| 9.4 pH | |
| 9.5 Pression de vapeur | |
| 9.6 Masse volumique | 0,887 g/L. |
| 9.7 Autres données | |

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Conditions à éviter	Températures trop élevées
10.2 Matières à éviter	Métaux légers, matières plastiques de basses densités.
10.3 Produits de décomposition dangereux	Néant
10.4 Autres données	

11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Insecticide nocif, organophosphoré. Toxique par inhalation, contact avec la peau et par ingestion .

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Rincer les bidons vides au kérosène. Réutiliser le liquide de rinçage.

13 ELIMINATION

Ne pas rejeter les restes de produit . Les réutiliser ultérieurement ou les remettre à un organisme spécialisé de collecte, qui se chargera de les détruire conformément à la législation.

14 TRANSPORT

Classe : 6.1
Chiffre énumération : 71° C
Code danger : 60
Code matière : 3018

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES Classement : Xn

R20/21/22 nocif par inhalation, par contact et par ingestion.
Conseils de prudence : S13 – S20/21 – S23 – S36/37 – S46 .

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du 04/07/00. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.